



Faites une recherche sur Vauban pour rédiger une rapide biographie. Consultez sa biographie en ligne sur le site internet du Citadelle : <http://www.citadelle.com/fr/la-citadelle-site-et-monument/comprendre-la-citadelle/l-espace-vauban.html>

Introduction

Lorsque l'on visite la Citadelle de Besançon réaménagée et fortifiée par Vauban au XVII^e siècle, on perçoit bien ses qualités d'architecte, de stratège et d'administrateur. Plaçant son réalisme et sa logique au service de Louis XIV, Vauban n'a cessé de réfléchir et d'œuvrer à la défense militaire du royaume en participant aux guerres et en fortifiant les frontières.

Mais il existe un autre Vauban que celui de la citadelle, plus discret, voire secret. Un homme qui, entre deux plans ou deux voyages pour visiter les places fortes a réfléchi aux moyens de réformer certains aspects du royaume qu'il servait sans toutefois en ignorer les défauts.

Ce que Vauban a nommé ses « Oisivetés » constitue ainsi une somme importante de textes, mémoires, ou traités sur des sujets aussi divers que l'agriculture, les colonies, les transports, l'organisation sociale, la fiscalité... Sans oublier bien sûr la stratégie militaire, l'armée et les fortifications.

Dans ces derniers, on y découvre que l'ingénieur, sans jamais remettre en cause le pouvoir absolu et la société d'ordres, fait part de ses idées sur des sujets parfois étonnants (le rendement d'une truie pour une famille de paysans) ou plus sensibles (le sort de protestants, l'impôt).

Vous découvrirez par exemple dans cette fiche comment l'architecte de la citadelle de Besançon a été parmi les premiers à proposer un impôt pour tous en fonction des revenus. Idée que l'on retrouvera ensuite chez les philosophes des Lumières et qui deviendra réalité à la Révolution française.

1/ Vauban et la question de l'impôt

Questions

1. Quels étaient les trois ordres qui composaient la société d'Ancien Régime (avant la Révolution française) ?
2. Lesquels disposaient de privilèges ? En quoi consistaient les plus importants ?

En 1695, Vauban propose au roi un premier *Projet de capitation* qu'il a rédigé en 1694. Il y proposait d'établir un impôt progressif qui toucherait tous les sujets en état de le payer et qui serait établi sur la base du 15^e de tous leurs revenus.

En 1707, un autre projet d'impôt rédigé par Vauban paraît de manière clandestine, il s'agit du « Projet de dîme royale » dont voici les grands principes expliqués par l'auteur.

« Maximes fondamentales de ce système. »¹

- I. Il est d'une évidence certaine et reconnue par tout ce qu'il y a de peuples policés dans le monde, que tous les sujets d'un État ont besoin de sa protection, sans laquelle ils n'y sauraient subsister.
- II. Que le prince, chef et souverain de cet État ne peut donner cette protection, si ses sujets ne lui en fournissent les moyens ; d'où s'ensuit :
- III. Qu'un état ne se peut soutenir, si les sujets ne le soutiennent. Or ce soutien comprend tous les besoins de l'État, auxquels par conséquent tous les sujets sont obligés de contribuer.

De cette nécessité, il résulte :

Premièrement, une obligation naturelle aux sujets de toutes conditions, de contribuer à proportion de leur revenu ou de leur industrie, sans qu'aucun d'eux s'en puisse raisonnablement dispenser.

Deuxièmement, qu'il suffit pour autoriser ce droit, d'être sujet de cet État.

Troisièmement, que tout privilège qui tend à l'exemption de cette contribution, est injuste et abusif, et ne peut ni ne doit prévaloir au préjudice du public.

Questions

1. Selon Vauban, pourquoi les sujets doivent-ils payer l'impôt ?
2. Qui doit payer cet impôt ? Pourquoi cela remet-il en cause l'organisation de la société qui existait sous Louis XIV ? Justifiez.

2/ Des idées qui survivront à Vauban...

Voltaire à propos de la fiscalité en Angleterre

« Un homme, parce qu'il est noble ou parce qu'il est prêtre, n'est point ici exempt de payer certaines taxes, tous les impôts sont réglés par la Chambre des Communes. [...] Quand le Bill (la loi) est confirmé par les Lords et approuvé par le roi, alors tout le monde paie, chacun donne non selon sa qualité (ce qui est absurde) mais selon son revenu ; il n'y a point de taille ni de capitation arbitraire, mais une taxe réelle sur les terres [...] »²

Extraits du cahier de doléances du Tiers-Etat d'Héricourt

Que tous les privilèges et exemptions quelle qu'en soit la cause demeureront abolis pour jamais en matière d'impôts, charges publiques, réelles, personnelles, mixtes et locales ; De manière qu'à l'avenir la contribution aux dites charges soit toujours en proportion des propriétés et facultés respectives. [...]

¹ Vauban, *Les Oisivetés de Monsieur de Vauban*, « Projet de Dîme royale », Champ Vallon, 2007, p.764

² Voltaire, *Lettres philosophiques*, IX, « Sur le gouvernement », 1734.

Extraits de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen votée par l'Assemblée nationale le 26 août 1789

Art. 1er. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Art. 12. La garantie des droits de l'Homme et du Citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

Art. 13. Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

Questions

1. Quels points communs pouvez-vous relever entre les idées de Vauban et ses trois textes ?
2. D'après ce que vous savez de Vauban, peut-on dire qu'il a voulu remettre en cause la société de son époque comme ce fut le cas pour Voltaire ou les révolutionnaires de 1789 ?

Point EMC – Pour aller plus loin...

- Aujourd'hui, donnez quelques exemples d'impôts prélevés par l'État ?
- Comment les prélève-t-il ?
- Comment sont-ils calculés ?